

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande relative à la création d'un compte de frais reportés pour l'implantation et l'application de la version 5 des normes de protection des infrastructures critiques de la North American Electric Reliability Corporation (NERC)
(Dossier R-3929-2015)*

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (**le Transporteur**) demande à la Régie de l'énergie (**la Régie**) l'autorisation de créer un compte de frais reportés, hors base, portant intérêts, et dont les modalités de disposition seront approuvées ultérieurement par la Régie dans le cadre de la demande tarifaire 2016. Le Transporteur demande également l'autorisation d'inscrire dans ce compte de frais reportés les frais réels engagés pour 2015 pour reconnaissance ultérieure dans les tarifs de transport d'électricité.

Le Transporteur entreprend des démarches et travaux relatifs à l'implantation et l'application de la version 5 des normes de protection des infrastructures critiques (« normes CIP v5 »). Les charges pour ces activités en 2015, liées aux systèmes électroniques BES, s'élèvent à environ 7 M\$.

La demande est soumise en vertu des articles 31 (5^o) et 32 de la *Loi sur la Régie de l'énergie (la Loi)*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie et au Transporteur au plus tard le **7 juillet 2015 à 12 h**. Le Transporteur pourra répliquer à ces commentaires par écrit au plus tard le **10 juillet 2015 à 12 h**. Le dossier sera alors mis en délibéré.

Les commentaires écrits doivent être conformes aux dispositions de l'article 22 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie (le Règlement)* dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie.

La demande, les documents afférents, la Loi et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca